

Étude de cas en adaptation aux changements climatiques

Les fiches d'études de cas en adaptation aux changements climatiques du CERIU visent à mettre en lumière des projets municipaux inspirants, porteurs de solutions concrètes face aux changements climatiques.

Nom de la municipalité
Edmundston



16 437

habitants
(recensement 2021)



Contexte géographique



Urbain



Forestier

Principaux aléas



**Inondations, orages et vents violents,
sécheresse et vagues de chaleur**

Notions d'adaptation étudiées

- › Élaboration d'une stratégie
- › Plan d'adaptation
- › Évaluation de la vulnérabilité
- › Construction d'infrastructures résilientes
- › Évolution ou changement des activités d'entretien
- › Évolution ou changement des activités d'exploitation

Trajectoire d'adaptation aux changements climatiques à travers la planification

Quelles ont été les grandes étapes depuis les premiers projets en environnement jusqu'aux démarches actuelles d'adaptation ?

Depuis plus de deux décennies, Edmundston place l'environnement et le développement durable au cœur de ses actions. D'abord axées sur les arbres, les espaces verts et les milieux naturels, ses démarches se sont progressivement intégrées aux politiques et aux plans municipaux. La Ville tient désormais compte des émissions de GES ainsi que des impacts climatiques sur ses infrastructures, ses services et ses écosystèmes. Cette évolution a mené, en 2026, à l'adoption du Plan régional d'adaptation aux changements climatiques, afin de renforcer la résilience des collectivités et d'orienter les décisions futures.

Quels facteurs, événements ou besoins ont déclenché ou accéléré la prise en compte des changements climatiques par la Ville ? Quelles en sont les retombées ?

La multiplication des événements extrêmes sur son territoire a accéléré l'intégration des changements climatiques dans la planification de la Ville d'Edmundston. Parmi ces événements figurent les fortes pluies (2018, 2019, 2023), les crues printanières, les vagues de chaleur et les sécheresses (2025). Combinés aux exigences provinciales en matière d'adaptation, ils ont amené la Ville à intégrer les risques climatiques dans sa planification urbaine et à collaborer avec de nombreux partenaires afin d'intégrer des solutions fondées sur la nature à ses projets.

Cette démarche a permis une prise de conscience collective et accentué la volonté de la direction municipale d'assurer une transition écologique.

Quelles mesures concrètes ont été mises en place pour réduire les vulnérabilités climatiques et améliorer la résilience des infrastructures, des services municipaux ou des milieux naturels ?

Afin de passer d'une approche réactive à une approche proactive, Edmundston s'est basé sur une planification territoriale visant à réduire sa vulnérabilité aux changements climatiques.

Cette planification repose notamment sur les plans suivants

- › Le plan régional d'adaptation aux changements climatiques, qui comprend un plan d'action local structuré en 7 volets (*Infrastructures bâties et énergie • Inondation et gestion de l'eau pluviale • Ressources en eau potable • Environnement • Biodiversité et forêts • Santé et bien-être de la communauté • Mesures d'urgence • Gouvernance*)
- › Le plan d'action environnemental
- › Le plan directeur de la foresterie urbaine

Grâce à ces différents plans, la Ville a pris conscience de l'importance d'intégrer des solutions fondées sur la nature en complément des infrastructures grises, notamment pour évaluer et protéger les actifs naturels ainsi que pour conserver et restaurer certains milieux humides et hydriques.

Quels apprentissages, bonnes pratiques ou conditions de réussite ressortent de l'expérience de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques ?

La réussite d'une telle démarche repose d'abord sur l'adhésion de la population, sur une consultation publique significative et sur des partenariats solides avec les experts, les chercheurs et les acteurs régionaux. Ces éléments permettent d'appuyer les décisions sur les meilleures connaissances disponibles. Il est également essentiel de mobiliser les sources de financement accessibles et de veiller à ce que les plans élaborés s'accompagnent d'actions concrètes, d'échéances claires et d'indicateurs de suivi regroupés dans un tableau de bord. Celui-ci permet de suivre la mise en œuvre et d'ajuster les interventions au besoin.

En savoir plus

sur le projet de la Ville d'Edmundston



Plan régional d'adaptation aux changements climatiques

Pourquoi est-il pertinent de poursuivre, de renforcer ou de structurer ces mesures d'adaptation dans les prochaines années ?

Les risques climatiques continueront d'évoluer et d'entraîner des épisodes météorologiques intenses. Edmundston doit protéger ses infrastructures municipales, les services essentiels et les biens de ses citoyens, tout en réduisant les coûts futurs associés aux dommages et aux interruptions de service. La poursuite de ces mesures permettra aussi de préserver les actifs naturels qui protègent la communauté, tout en intégrant les risques climatiques dans les décisions futures liées au développement, à la gestion des eaux pluviales et à la protection des zones sensibles. Le plan d'adaptation offre ainsi un cadre structuré, ouvre des possibilités de financement et contribue à améliorer la qualité de vie, la santé et le sentiment de sécurité des citoyens.

Qu'est-ce qui a motivé l'élaboration d'un plan régional d'adaptation aux changements climatiques et quelles retombées sont attendues au niveau municipal à travers cette initiative ?

L'élaboration du plan régional d'adaptation a été motivée par l'augmentation des risques climatiques, la nécessité de coordonner les efforts à l'échelle du territoire et le besoin de mieux orienter les investissements publics. Pour Edmundston, les retombées attendues comprennent une meilleure planification, une réduction des vulnérabilités, une protection accrue des infrastructures et des citoyens, ainsi qu'une collaboration régionale plus efficace face aux défis climatiques à venir.

Le plan régional d'adaptation aux changements climatiques des communautés du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick

Le plan régional d'adaptation constitue une démarche concertée entre cinq municipalités, un district rural et une Première Nation. Approuvé par l'ensemble des partenaires et adopté par la municipalité d'Edmundston en 2026, il repose sur l'idée que les changements climatiques ne connaissent pas de frontières administratives et nécessitent une réponse collective à l'échelle régionale.

Dans cette perspective, un comité régional d'adaptation sera mis en place et se réunira une fois par année, avec un représentant de chaque municipalité et de la Première Nation. Le plan régional établit ainsi une vision et des orientations communes qui servent de cadre.

En complément du plan régional, chaque communauté reçoit un plan d'action local adapté à sa réalité et à ses capacités de mise en œuvre.